



2024

# RAPPORT D'ACTIVITE Résidence Accueil



Pôle Logement

APATPH

21/03/2024

# Introduction

---

Née de la volonté de quelques professionnels du médico-social de créer une structure à destination des personnes en situation de handicap, l'APATPH a vu le jour en décembre 1988. Reconnue d'utilité publique, elle s'est construite et diversifiée au fil des années plusieurs professionnels, personnes en situation de handicap et familles rejoignant ses actions.

Aujourd'hui l'association compte plusieurs services implantés sur différents secteurs géographiques de l'Ardèche ce qui lui permet de rayonner sur une grande partie du département et d'être reconnue sur ce territoire.

Soucieuse de garantir aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs droits fondamentaux, l'APATH a su se diversifier en développant de plus en plus son offre sur le territoire. Elle se compose actuellement de quatre grands pôles :

- Le pôle travail qui compte un Etablissement et Service d'Aide par le Travail et d'une Entreprise Adaptée sur le secteur de Lavilledieu et Coucouron
- Le pôle social qui regroupe deux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale dont un qui organise ses interventions principalement sur les secteurs de Lavilledieu, Aubenas et Coucouron ; quant au second SAVS, il se déploie principalement dans le secteur de Privas et alentours mais également sur le secteur d'Annonay.  
Le Pôle social compte également deux Résidences Accueils : une implantée sur la commune de Coucouron et la seconde sur Privas.
- Le pôle logement qui représente non pas un service mais plutôt une mission occupée par une professionnelle chargée d'une part de garantir la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble des structures et bâtiments de l'association mais également de gérer toute la partie gestion locative notamment pour les Résidences Accueil.
- Le pôle administratif constitué par un Président faisant actuellement office de direction, un responsable des ressources humaines, un comptable, une assistante administrative ainsi qu'un secrétaire/standardiste. L'ensemble des professionnels de ce pôle participent par leurs missions au bon fonctionnement des différents services et établissements de l'association.

# **1/ Présentation du dispositif Résidence Accueil**

## **A) Le cadre réglementaire**

La Résidence Accueil est une forme de Résidence Sociale. D'après l'article L633-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il s'agit "d'un établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective".

Créées à titre expérimental dès 2007 sur la base de la note d'information DGAS/PIA/PHAN no 2006-523 du 16 novembre 2006, et pérennisées dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, les Résidences Accueil doivent en outre « disposer d'un personnel qualifié » pour, d'une part, mettre en place « systématiquement un accompagnement et un suivi sanitaire et social » grâce à des partenariats et, d'autre part, gérer les situations de crise.

## **B) Les missions des résidences accueil**

Les Résidences Accueil ont pour mission de proposer un habitat autonome, accompagné et durable. Si elles permettent à des personnes de pouvoir accéder à un logement individuel, les personnes qui y résident ont la possibilité de pouvoir bénéficier d'espaces-temps collectifs. Il s'agit donc de proposer un cadre de vie semi collectif au sein duquel les personnes peuvent réellement accéder à un chez soi tout en ayant un étayage leur permettant de créer du lien avec les autres.

## **C) Le public accueilli et accompagné**

La Résidence Accueil s'adresse à des personnes ayant de faibles ressources en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et fragilisées par des troubles psychiques dont l'état est suffisamment stabilisé pour pouvoir respecter et bénéficier des règles de vie collective et vivre en logement autonome.

Il est nécessaire de préciser que la stabilité psychique n'est pas le seul critère d'entrée sur un dispositif comme celui-ci. En effet, le parcours résidentiel, la situation sociale et le niveau de ressources de chaque candidat sont également pris en compte au moment des demandes d'orientation et de candidature.

Les résidences accueil s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire, et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome. Elles peuvent également accueillir d'autres publics telles que des personnes sortant du milieu carcéral présentant des troubles psychiques, des personnes en souffrance psychique reconnues ou non reconnues comme étant en situation de handicap auprès des MDPH, toujours dans une optique de prévention du sans-abrisme, en permettant d'éviter un passage par les structures d'hébergement provisoire, et en cohérence avec les orientations nationales du plan logement d'abord.

## 2/ Présentation des deux résidences accueil de l'APATPH

### A) Résidence de Coucouron

Sur un même site, sont regroupés : l'annexe de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), le SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale) et la résidence accueil « Montarem », construit **en 2008**.

La Résidence est composée de :

- 10 logements privatifs meublés : 6 T1 et 4 T1bis (pourvus d'une chambre indépendante)
- Un espace collectif
- Des bureaux
- Une buanderie



### B) Résidence de Privas

Sur le site de Privas sont regroupés, le bureau d'un des deux SAVS de l'association ainsi que la Résidence Accueil construite en 2013.

La Résidence est composée de :

- 19 logements privatifs meublés : 13 T1 et 6 T1 bis (pourvus d'une chambre indépendante)
- Un espace collectif

- Un office avec réserve
- Une laverie à chaque étage (soit 3 sur l'ensemble du bâtiment)
- Des bureaux situés sur le palier de l'espace collectif

Il est important de préciser qu'au sein du bâtiment de la Résidence Accueil, un appartement situé au rez-de-chaussée accueille le Groupe d'Entraide Mutuelle La Chrysalide. De plus, un logement situé au premier étage est loué à l'année par une famille, ce logement ne relevant d'aucun dispositif.

### **3/ L'organisation interne**

#### **A) L'équipe**

L'équipe est composée de :

- Une cheffe de service
- 3 hôtes : 2 Monitrices Educatrices à Privas correspondant à 1.5 ETP et 1 Monitrice Educatrice à Coucouron correspondant à 0.80 ETP

#### **Le rôle du chef de service :**

Sur les Résidences Accueil, la cheffe de service a pour mission :

- D'organiser le service afin d'en assurer le bon fonctionnement
- D'encadrer, coordonner et animer une équipe socio-éducative
- De gérer les demandes de candidature
- De piloter et évaluer les actions des Résidences Accueil
- D'identifier les partenaires directs et développer les réseaux adéquats
- De représenter le service auprès des instances extérieures
- D'effectuer le suivi et la gestion administrative des dossiers des personnes accueillies dans le respect des dispositions réglementaires.

#### **Le rôle des hôtes**

Réglementairement, les professionnels qui exercent sur les Résidences Accueil sont appelés des hôtes. Le rôle d'un ou d'une hôte sur la Résidence est primordial et se situe au carrefour et dans l'interaction entre l'individuel et le collectif.

Les missions des hôtes sont définies dans la circulaire interministérielle du 10 décembre 2002 qui stipule que les hôtes jouent « un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne » par leur présence et leur proximité. Les hôtes sont donc chargés au quotidien de :

- Définir conjointement avec les résidents les modalités de la vie collective ;
- Animer les espaces et les temps communs à tous les pensionnaires avec un principe de réunion périodique
- Faciliter les relations entre les résidents
- Favoriser les espaces et les temps d'écoute pour pouvoir accompagner les personnes à faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif ;
- Veiller aux conditions favorisant l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes accueillies
- Favoriser la construction d'un réseau de proximité pour les personnes accueillies en permettant une inscription sur leur territoire de vie
- Développer le partenariat afin de pouvoir répondre aux besoins des résidents
- Favoriser la mise en place d'actions partenariales afin d'apporter une réponse adaptée aux problématiques repérées sur la Résidence

## B) Les différentes instances

### 1) Interne

Afin d'assurer l'organisation des services, coordonner les différentes interventions et ajuster pour les hôtes leur pratique professionnelle, des temps de travaux et réunions sont prévus :

- **Réunions de site** : tous les mois, ces réunions réunissent, sur chaque site, les professionnels de la Résidence Accueil, les professionnels du SAVS ainsi que la cheffe de service. Ces réunions ont pour but de mutualiser en interne afin de se coordonner et proposer une réponse adaptée à chaque personne accueillie en fonction des compétences et missions de chacun. En effet, certains résidents bénéficient à la fois d'un accompagnement socio-éducatif sur la Résidence mais également sur le SAVS de l'APATPH. Par conséquent, il est nécessaire de pouvoir croiser les regards et d'organiser les interventions et actions à mettre en place. Ces temps sont également des moments où il est possible de travailler à l'élaboration d'actions collectives communes entre les Résidences et les SAVS. Enfin, ces réunions sont également un moyen pour les professionnels de terrain de faire remonter tous les problèmes techniques repérés afin de prévoir l'intervention d'entreprises du bâtiment lorsque cela est nécessaire.

- **Analyse de la Pratique Professionnelle** : ces temps sont proposés une fois par mois aux équipes des Résidences et des SAVS. S'il ne s'agit pas d'un temps de travail obligatoire, il est important de souligner la pertinence de cette instance qui permet aux professionnels éducatifs de venir mettre au travail leurs postures professionnelles. Ces temps sont animés par un intervenant extérieur.
- **Commissions d'admission et de suivi** : chaque Résidence Accueil organise sa propre Commission d'Admission et de Suivi afin de gérer les demandes d'intégration au sein de la structure et échanger sur le suivi des personnes déjà accueillies dans une démarche de veille et de continuité. Elles ont eu lieu pour chaque Résidence tous les trois mois et réunissent la Cheffe de service, les hôtes, le médecin psychiatre référent, les professionnels des CMP (infirmiers/ères ; assistants/tes sociaux/ales), les professionnels du SAVS ainsi qu'un représentant de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations). Il est nécessaire de préciser que chaque Résidence dépend d'une sectorisation différente au niveau de la psychiatrie avec laquelle nous sommes conventionnée comme le prévoit le cadre règlementaire des Résidences Accueil. De ce fait, la référence sur chaque résidence n'est pas assurée par le même psychiatre.
- **Réunions thématiques** : elles se déroulent une fois par mois et réunissent les professionnels des deux Résidences Accueil. L'objectif de ces temps de rencontre est de pouvoir échanger autour des pratiques propres à une Résidence Accueil en confrontant son point de vue et en élaborant autour des situations qui viennent questionner le cadre et l'accompagnement proposé.

Enfin, il est important de venir souligner la place importante des temps d'échanges informels entre professionnels qui viennent compléter les temps institutionnels prévus. L'informel se veut en effet complémentaire et permet à chacun de venir apporter des informations qui n'ont pas pu être transmises à l'écrit par manque de temps parfois. La transmission informelle permet de plus une meilleure réactivité selon le caractère d'urgence des situations.

## 2) Externe

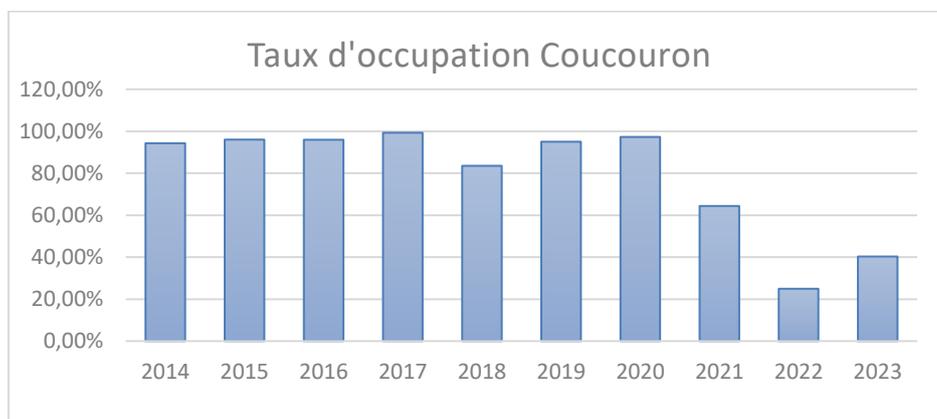
Les professionnels des Résidences Accueil participent également à des instances externes à l'institution afin de représenter l'APATPH et favoriser le travail de coopération avec les acteurs du territoire.

- **Commissions SIAO** : elles ont lieu tous les 15 jours. Elles ont pour objectif de définir, avec l'ensemble des partenaires concernés par la question de l'hébergement et du logement, des orientations en fonction des besoins repérés. Le SIAO gère l'attribution des places et recense les demandes ainsi que l'offre disponible sur le territoire. Toute demande d'orientation vers une Résidence Accueil doit en amont passer en commission SIAO. Il est donc important de pouvoir représenter la structure afin d'une part de contribuer à ce travail de réflexion autour des orientations en fonction du profil des personnes en apportant un regard croisé sur chaque dossier présenté et d'autre part afin d'être mieux identifié par les partenaires du territoire.
- **Conseil Régional des Personnes Accueillie (CRPA)** : cette instance a lieu entre trois à quatre fois dans l'année et se déroule à chaque fois dans une ville sélectionnée au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les professionnels sont présents pour accompagner les résidents souhaitant y participer. Il s'agit d'une instance de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion, et plus globalement, de la lutte contre la pauvreté.
- **Rencontres dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)** : les professionnels du département concernés dans le cadre de leurs missions par les questions de santé mentale se réunissent afin d'échanger sur la prise en compte et l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques. Le PTSM vise à améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques en favorisant une meilleure coordination, sur un territoire donné, des acteurs intervenant dans les champs du sanitaire, du social, du médico-social, du logement, de l'emploi, de la scolarité, etc.
- **Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)** : elles ont lieu une fois par an et visent à proposer des actions qui permettent de participer à la sensibilisation du grand public sur la question des personnes ayant un trouble psychique. Ces actions se déroulent la plupart du temps sur l'espace public afin de pouvoir participer à la déconstruction des représentations sur le handicap psychique. Les personnes suivies sont sollicitées afin de pouvoir être actrices et venir témoigner de leur parcours par des modes d'expression diversifiés et adaptés (art, écriture...).

## 4/ L'activité en 2023

### A) Taux d'occupation

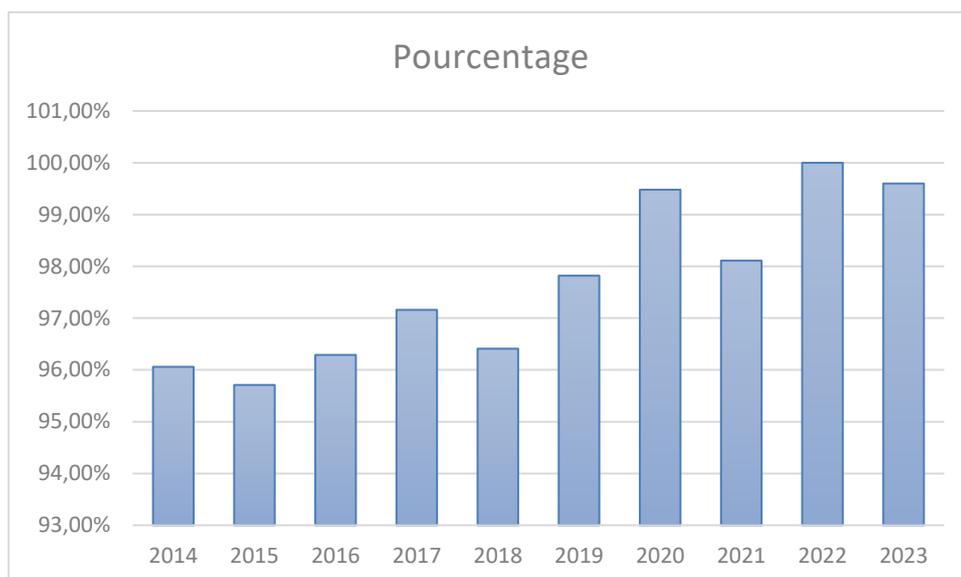
#### 1) Résidence accueil de Coucouron



Sur la Résidence de Coucouron, nous sommes depuis 2022 sur un taux d'occupation en déclin. Fin novembre 2022, la Résidence Accueil s'est retrouvée quasiment vide comptant de nombreuses sorties de la part de résidents présents depuis longtemps. L'année 2022 et le début d'année 2023 ont été une période importante marquée par la rencontre de nombreux partenaires du territoire et des départements limitrophes afin de présenter la Résidence Accueil et bénéficier de nouvelles orientations.

Les rencontres ont pu permettre d'avoir de nouvelles entrées dès le mois de février 2023. Au 31 décembre 2023, nous comptons huit personnes accueillies sur la structure. Les entrées se sont réalisées de manière progressive du mois de février à octobre permettant ainsi de pouvoir recréer progressivement une dynamique collective.

## 2) Résidence accueil de Privas



Sur la Résidence de Privas, nous comptons le départ d'un résident fin novembre. Un logement est donc resté inoccupé en décembre. Ce mois de battement entre une sortie et une entrée a permis à l'équipe de préparer l'arrivée d'une nouvelle personne, toute entrée nécessitant de prendre le temps afin de garantir les conditions nécessaires à l'accès au logement. De plus, cela est souvent le temps nécessaire pour réaliser les démarches administratives nécessaires pour les personnes entrantes.

## B) Les demandes d'admission et les sorties en 2023

	Privas	Coucouron
Nombre de dossiers de candidature reçus	3	13
Nombre de dossiers sans suite	5	2
Nombre d'entretiens/ visites	7	15
Nombre de dossiers validés en commission	0	8
Nombre de dossier non validés	0	5
Nombre de rétractation	1	1

Nombre d'entrées	0	8
Nombre de sorties	1	0
Dossiers en attente au 31/12/23	1	0

**Sur Privas :** Pour l'année 2023, sept visites ont eu lieu mais cette étape ne donne pas toujours lieu à la constitution d'un dossier de candidature. En effet, constatant un faible turn-over sur la structure, beaucoup de personnes ne souhaitent pas faire la démarche de remplir un dossier et se décourage par conséquent ne sachant pas la durée d'attente nécessaire pour que leur projet d'accéder à un logement sur la résidence puisse aboutir. En 2023, une personne s'est à ce titre rétractée au moment où l'équipe a pu la contacter afin de lui signifier une entrée possible sur la Résidence. En effet, attendant depuis plus d'un an et demi, son projet de vie avait évolué.

De plus, il est important de noter que trois dossiers de candidature ont été reçus afin d'être présentés à la commission de janvier 2024.

**Sur Coucouron :** Pour 2023, nous comptons au total huit entrées qui se sont effectuées tout au long de l'année et de manière progressive.

Cette année a été marquée par de nombreuses prises de contact avec des partenaires afin d'obtenir des informations sur la Résidence. Ces échanges font suite aux rencontres que nous avons impulsées avec l'équipe afin de bénéficier d'une meilleure visibilité sur le territoire et dans un souci de redynamiser la structure.

En 2023, cinq candidatures ont toutefois été refusées la commission jugeant parfois des profils trop fragiles pour pouvoir être accueillis sur la Résidence qui se trouve géographiquement excentrée des services de soins.

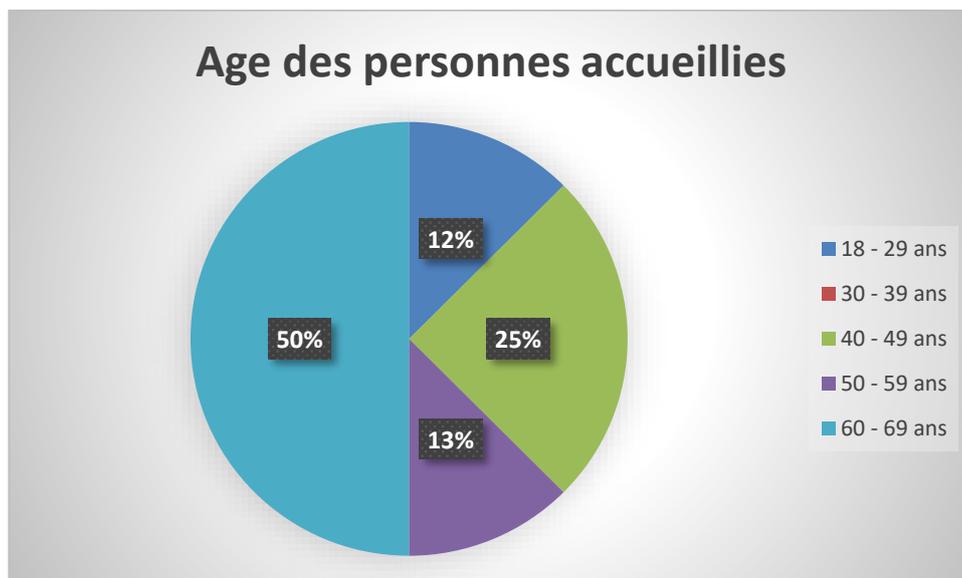
## 5/ Les personnes accueillies sur les Résidences Accueil

### A) Le public

Les Résidence Accueil s'adressent à des personnes ayant de faibles ressources en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et fragilisées par des troubles psychiques dont l'état est suffisamment stabilisé pour pouvoir respecter et bénéficier des règles de vie collective et vivre en logement autonome. Les personnes orientées sur la Résidence Accueil ont pour la plupart connues un parcours d'errance et effectuées des passages répétés en structure d'hébergement. Certaines ont parfois connues une période d'hospitalisation plus ou moins longue.

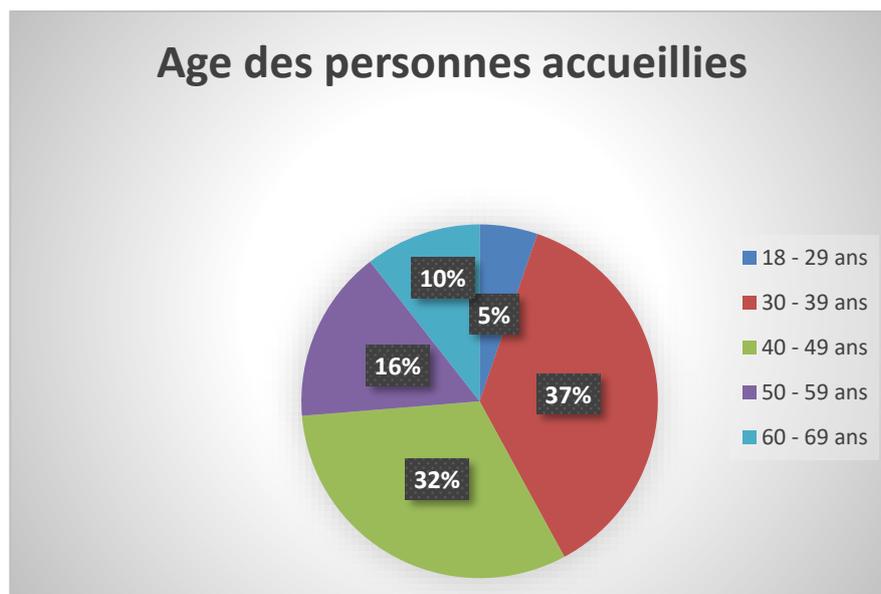
### B) L'âge des personnes accueillies

Pour Coucouron :



Sur Coucouron, nous observons que la majorité des personnes accompagnées ont plus de 60 ans. Pour ces personnes, l'orientation sur la Résidence Accueil s'est révélée être un choix lié au secteur géographique avec l'envie de se retrouver dans un endroit plus familial et rural et bénéficier ainsi d'un environnement plus serein certains ayant vécu dans des milieux plus citadins. Un jeune a également fait son entrée sur la Résidence avec un projet d'insertion professionnelle sur l'ESAT.

## Pour Privas :



Sur la Résidence de Privas, la majorité des personnes accueillies ont entre 30 et 49 ans. Seulement deux personnes ont aujourd'hui plus de 60 ans sur la Résidence et une seule personne se situe dans la tranche d'âge des 18 – 29 ans.

## C) La situation professionnelle des résidents

Sur le site de Coucouron, la présence de l'ESAT à proximité de la Résidence Accueil favorise nettement l'accès et le maintien en emploi des personnes qui souhaitent et qui peuvent s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle. Néanmoins, les personnes accueillies n'ont pas toutes la possibilité et les moyens de pouvoir s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle en fonction du parcours par lequel elles sont passées certaines personnes ayant vécu parfois un parcours d'errance.

Sur les huit personnes accueillies sur la Résidence Accueil, une personne a pu être accompagnée sur les ateliers de l'ESAT de l'APATPH. Une personne a réalisé un stage à sa demande mais cette démarche a permis de lui faire prendre conscience de son impossibilité de pouvoir accéder pour le moment à ce projet d'emploi. Une autre personne a émis le souhait de pouvoir reprendre une activité mais arrivant à l'âge de la retraite, nous l'avons davantage orienté vers l'accès aux loisirs afin de la soutenir dans la création de lien social.

Sur la résidence de Privas, seulement trois personnes sur 19, soit 16 % des personnes accueillies, sont en activité professionnelle. Ces trois personnes sont en emploi au sein de l'ESAT de Veyras, le seul ESAT du secteur.

Nous pouvons constater que pour de nombreux résidents, la possibilité d'accéder à un emploi en milieu ordinaire ou protégé se révèle complexe, ces-derniers présentant parfois une certaine fatigabilité ou

n'étant pas encore suffisamment stabilisé pour pouvoir être dans une démarche d'insertion professionnelle.

Pour les personnes dites inactives, les professionnels des Résidences Accueil et du SAVS tendent à favoriser l'ouverture sur l'extérieur afin de permettre l'inscription des personnes dans le tissu social de leur territoire de vie. De nombreux résidents participent à des actions portées par les partenaires de Privas tels que le Groupe d'Entraide Mutuelle ou l'hôpital de jour qui propose des ateliers créatifs, sportifs ou simplement de partage à travers des temps conviviaux (repas...) ou d'échanges...

## **6/ Le quotidien sur les résidences accueil**

### **A) Le collectif de la Résidence-Accueil de Privas**

Le collectif de la Résidence accueil a pour objectif de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre avec l'isolement, au travers de temps de convivialité et d'animation. Les personnes ont pris l'habitude de se retrouver sur le collectif sur les moments d'ouverture. Ces-derniers sont liés à la présence des professionnels. Le collectif est ouvert 41h par semaine, de 8h30 à 17h30 la majorité du temps, les mardis soir jusqu'à 21h et le samedi de 10h à 16h. Ces temps sont bien repérés par l'ensemble des résidents.

La présence d'un professionnel le samedi s'est révélée également pertinente afin de ne pas laisser le collectif fermé le weekend entier.

Néanmoins, ce rythme s'est montré perturbé entre le mois de juin et août 2023 avec la présence d'une seule professionnelle à mi-temps à la suite de la démission d'une salariée à temps plein. Même si nous avons tenté de trouver des solutions, nous n'avons malheureusement pas pu maintenir 41heures d'ouverture chaque semaine. De plus, un seul samedi sur deux a pu être réalisé pendant ces quelques mois en termes de présence professionnelle. Cela nous a permis de mesurer à quel point cette absence pouvait susciter du mal-être chez certains résidents qui investissent le collectif et perçoivent ce lieu comme un moyen de parvenir à sortir de leur logement en trouvant une présence rassurante et une écoute bienveillante.

Un recrutement à temps plein a eu lieu au mois d'août 2023.

### **1) Les activités régulières, hebdomadaires :**

La Résidence de Privas propose différents temps au cours de la semaine qui permettent de venir animer et réguler la vie quotidienne sur le collectif. Ces temps ne sont pas obligatoires mais sont un moyen pour chacun de sortir du logement et de créer du lien avec les autres, le collectif étant perçu comme le premier lieu d'expérimentation des relations sociales.

Parmi les temps repérés, nous pouvons noter la mise en place **d'assemblées de résidents** une fois par mois. L'objectif de ces temps est de pouvoir faire émerger la parole des résidents en leur permettant de s'investir dans la gestion de la vie de la Résidence. En 2023, les assemblées ont permis de pouvoir aborder avec les résidents la réécriture du règlement de fonctionnement en fonction des thématiques importantes pour eux. Il s'agit d'un temps d'expression qui permet à chacun de situer par rapport au groupe et de prendre une place à part entière au sein du collectif mais plus globalement au sein de la société.

**Des repas collectifs** sont également proposés deux fois par semaine. **Pour que tous les résidents aient accès à ce temps, les repas sont proposés le mardi soir et le samedi midi, afin que ceux qui travaillent puissent y participer.** Ces temps sont aujourd'hui bien repérés et fonctionnent avec un principe d'inscription afin de prévoir le nombre de participants et réaliser les achats nécessaires. Ces temps de repas sont un moment de partage mais ils représentent également un prétexte pour pouvoir travailler la question de la préparation des repas avec l'élaboration d'une liste de courses, le respect d'un budget et le suivi d'une recette. Ce temps est un moyen de pouvoir favoriser pour chacun le développement de l'autonomie, les compétences acquises sur le collectif leur permettant d'être réutilisés pour soi, à leur domicile.

Un **accompagnement aux courses** est proposé deux fois par semaine lorsque les hôtes font les courses pour les repas collectifs. Cette activité rythme la semaine. Il s'agit également d'une aide à la mobilité non négligeable pour les personnes accueillies. En effet, même si la communauté d'agglomération a mis en place des transports urbains il reste difficile pour la majeure partie des résidents de se rendre à la zone du lac de Privas pour faire les courses. Ce temps permet également d'accompagner des résidents pour qui la gestion du budget reste complexe.

Chaque mercredi après-midi, **un atelier pâtisserie** est proposé afin de préparer **le petit déjeuner partagé** du jeudi matin qui se déroule chaque semaine sur la Résidence. Le partage d'un petit déjeuner permet de pouvoir être ensemble autour d'un moment convivial mais également permettre de travailler le rythme d'une journée qui peut parfois être compliqué lorsque les personnes ne sont pas dans une activité professionnelle.

De plus, une fois par mois, **un temps de médiation animale** est proposé aux résidents qui souhaitent y participer. Ce support permet à l'équipe de pouvoir travailler la question du bien-être animal pour donner suite à la demande de plusieurs résidents de pouvoir avoir un animal de compagnie à leur domicile. Cette démarche de sensibilisation au prendre soin paraît importante et vient complètement s'intégrer à la période de réécriture du règlement de fonctionnement qui interroge les conditions et le processus à respecter afin de permettre aux résidents d'accéder à cette envie d'avoir un animal de compagnie.

Une fois par semaine, le jeudi matin, **un temps de marche** est proposé à la demande de certains résidents. Les parcours et temps peuvent être variables et adaptés suivant les participants. Cela a pour objectif de sortir de la résidence ainsi que de maintenir une activité physique régulière.

Enfin, une fois par mois, **le service ELSA** (Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie) de l'Hôpital Sainte-Marie intervient sur la résidence afin de proposer une permanence. Cet espace permet d'échanger avec les résidents sur leurs consommations et évoquer la réduction des risques pour les soutenir dans la gestion de leurs consommations reconnues pour certains comme une béquille.

**Les temps informels sur l'espace collectif** tels que le café partagé du matin, les goûters, les moments dédiés au partage autour de jeux de société sont des temps qui viennent rythmés le quotidien de certains résidents. Ces temps sont un prétexte à la rencontre, au lien et permettent de faire émerger des demandes individuelles ou collectives.

## **2) Les activités plus ponctuelles :**

De nombreuses sorties ont pu être organisées tout au long de l'année 2023 et notamment durant la période estivale, une période durant laquelle beaucoup de festivités locales ont lieu. C'est lors des temps d'échanges informels et de réunions, que les résidents ont pu exprimer leurs envies de pouvoir se rendre à des sorties et/ou événements culturels organisés sur le territoire.

Parmi ces sorties et actions collectives organisées sur l'extérieur, nous pouvons notamment noter la participation au carnaval de Privas, la fête de la musique sur la commune de Veyras, la luge d'été, une sortie au bowling à Bourg-les-valence, les sorties pique-nique et baignade à proximité de la Résidence ainsi qu'une sortie au Mont Gerbier des Jonc en lien avec la Résidence de Coucouron.

Des actions collectives inter-services sont parfois organisées afin de permettre aux personnes qui vivent sur un même territoire de pouvoir créer du lien entre eux. Trois actions communes entre la Résidence et le SAVS se sont déroulées en août, septembre et décembre 2023. L'une était une sortie à Palavas les flots en bord de plage et les deux autres étaient des sorties au cinéma en plein air et au cinéma le Vivarais à Privas. Les résidents ont pu exprimer leur satisfaction et créer du lien avec les personnes accompagnées du SAVS.

A travers ces temps proposés, les hôtes tentent d'accompagner les résidents à une ouverture sur l'extérieur. L'objectif est de pouvoir aider chaque résident à repérer ce qu'il est possible de faire sur leur territoire de vie dans le but qu'ils puissent s'en saisir petit à petit sans le soutien des professionnels et s'inscrire ainsi dans le tissu social environnant à la Résidence. Toutefois, nous observons que malgré la diffusion d'informations sur les panneaux d'affichage du collectif concernant des événements locaux, les résidents ont souvent du mal à s'y rendre seul. Cette difficulté repérée n'est ici pas en lien avec un manque de mobilité mais plutôt avec le besoin pour la plupart des résidents de bénéficier d'une présence rassurante qui aide à ce passage du dedans vers le dehors.

## **B/ Le collectif à la Résidence Accueil de Coucouron**

L'objectif du collectif de la Résidence de Coucouron est le même que celui de celle de Privas : permettre de proposer un espace et des temps durant lesquels les résidents peuvent créer du lien social en leur donnant la possibilité de sortir de leur logement pour rompre l'isolement.

Contrairement à Privas, une seule professionnelle est présente cinq jours dans la semaine : du mardi au vendredi, et une semaine sur deux du mardi au samedi. Les horaires d'ouverture peuvent varier en fonction des jours mais globalement le collectif peut être ouvert de 10h à 18h. L'hôte a su au fil du temps s'adapter aux profils des personnes accueillies. En effet, la

plupart des personnes accueillies étaient jusqu'ici en activité professionnelle ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il est dans ce cas-là plus adapté de pouvoir proposer des temps d'ouverture qui collent à la réalité des personnes accueillies.

Dans le cadre de l'accompagnement collectif, l'hôte organise la vie quotidienne en proposant des activités régulières qui favorisent un rythme de vie rassurant venant répondre aux différents besoins des résidents et des activités/sorties plus ponctuelles qui viennent dynamiser et ouvrir sur l'extérieur.

### 1) Activités régulières :

Deux fois par semaine, l'hôte propose **un accompagnement au village**. Ce temps permet aux personnes qui sortent peu de faire quelques achats ou profiter pour boire un verre dans un bar. Le mercredi matin, les résidents ont la possibilité de pouvoir bénéficier d'un petit marché local. La Résidence étant excentrée du village, un accompagnement physique est souvent nécessaire lorsque les personnes ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se déplacer à pied. Une fois par semaine, **un accompagnement aux courses** à Langogne est également proposé afin que les résidents puissent faire des plus grosses provisions. La commune de Coucouron bénéficie de certains services et commerces de proximité. Une supérette est en effet implantée dans le village. Néanmoins, les prix pratiqués dans ce genre de commerce ne permettent pas à des personnes ayant de faibles ressources de pouvoir réaliser l'ensemble de leurs achats sur place.

La **réunion dit du collectif les jeudis à 16h30** est un temps fort sur la résidence accueil. Elle se veut être **un lieu de libre expression**. La réunion s'articule autour de la préparation de la semaine et les résidents peuvent s'exprimer librement. La réunion permet parfois aussi de désamorcer certains conflits entre les résidents et parfois de reposer le cadre avec l'ensemble des résidents. Les résidents peuvent également en profiter pour proposer des activités pour la semaine en cours ou le mois à venir.

Des **repas collectifs** sont proposés les jeudis soir après la réunion. Ce sont des temps très importants pour les résidents qui apprécient cet espace de partage. Ce n'est pas seulement un moment convivial mais une réelle action éducative. En effet, les résidents s'investissent sur le choix des menus, les courses, la préparation des repas et le ménage.

Les temps de « **café partagé** » sont des moments conviviaux proposés pendant la pause de l'ESAT du jeudi après-midi. Lors de ces instances les travailleurs et les résidents peuvent se réunir pour partager un temps convivial. C'est aussi lors de ces temps forts que sont proposés et discutés les projets relatifs au site de Coucouron. Ce sont toujours des moments très appréciés et demandés.

## **2) Activités ponctuelles :**

Du fait de l'éloignement géographique de la résidence de Coucouron, des **actions et sorties sur l'extérieur** sont régulièrement proposées notamment les samedis lorsque l'hôte travaille. Ces sorties sont organisées dans le but de **permettre un accès aux loisirs**. Des sorties au cinéma pour l'accès à la culture, des accompagnements à la piscine pour l'accès au sport et au bien-être, des sorties restaurants etc.

Les sorties collectives permettent aux résidents présents les week-ends de sortir de la résidence et de leur quotidien de manière générale. Ils sont demandeurs de ces temps qu'il est difficile de réaliser pour tous sans l'hôte de la résidence. En effet, sans moyen de locomotion et sans moyen de transport collectif, il leur est difficile de pouvoir se rendre de manière autonome à un événement, un lieu culturel ou de loisir.

## **7/ OBJECTIFS ET PROJETS 2024**

Un des enjeux majeurs est de développer sur les deux Résidences le pouvoir d'agir des résidents en favorisant leur implication dans la vie des Résidences notamment à travers la réécriture du règlement de fonctionnement. En effet, nous pensons qu'en organisant des groupes de travail autour de ce projet de réécriture, les résidents pourront davantage se sentir responsables de leur lieu de vie ayant en effet participé et contribué à l'évolution du règlement. Cette démarche avait déjà commencé en 2023 sur la Résidence de Privas mais nous souhaitons la poursuivre et la commencer sur Coucouron.

### **Pour 2024, sur Privas, les objectifs sont :**

- Proposer des temps de permanence pour que les résidents puissent être accompagnés dans la réflexion et la mise en place d'actions à destination du collectif

- Renforcer l'accompagnement des résidents au Conseil Régional des Personnes Accueillies afin de les soutenir dans leur rôle de citoyen
- Maintenir une dynamique et un engagement des résidents en ce qui concerne le collectif et les activités qui peuvent être proposées.

**Pour 2024, sur Coucournon, les objectifs sont :**

- Développer une réflexion autour de la mobilité afin de faciliter les déplacements autonomes des résidents
- Développer davantage le partenariat pour répondre aux nouveaux besoins des personnes qui seront accueillies
- Mettre en place des actions avec les acteurs du territoire afin de participer à la déconstruction des représentations du public accueilli
- Mettre en place des projets individuels afin de donner de réels axes de travail pour chaque personne accueillie